

Sécurité routière à Besançon - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN : J'ai fait une demande d'interpellation sur les problèmes de sécurité routière (protestations).

Pourquoi encore ? Là je suis vraiment surpris des réactions d'un certain nombre de mes collègues qui disent : encore ! sachant que depuis le dernier Conseil Municipal, il s'est encore produit à Besançon de nombreux accidents graves. Je crois donc que c'est un problème qui se pose...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne vous laissez pas interrompre mon Cher Collègue, allez-y, on vous écoute.

M. NACHIN : ...ni par le Député-Maire d'ailleurs, (rires), merci quand même de me redonner la parole.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne vous l'ai jamais enlevée.

M. NACHIN : Ce que je voulais dire tout d'abord, c'est que j'avais pris acte, avec satisfaction, de la déclaration du Député-Maire annonçant qu'il était favorable à la limitation à 50 km/h de la vitesse des véhicules dans l'agglomération. Il suit en cela des décisions qui ont été prises en ce sens par un certain nombre de grandes villes, telles Bordeaux, Limoges, Lyon et tout récemment la Ville de Strasbourg.

Je prends acte également de la réponse que m'a faite le Député-Maire à une lettre que je lui ai adressée le 6 février et dans laquelle je demandais que chaque fois qu'il y avait des travaux de réhabilitation de chaussées, comme c'est le cas actuellement avenue de l'Helvétie et bientôt rue de Dole ou ailleurs, il soit prévu la réalisation de pistes cyclables en site propre et protégées de la circulation automobile. Cette réponse du Député-Maire ne me satisfait pas entièrement puisqu'il constate qu'à Besançon, le bus a pratiquement fait disparaître la bicyclette, que ce n'est pas certes un bien pour les cyclistes mais sans doute un avantage pour la sécurité des scolaires en particulier, que la situation géographique et topographique de Besançon est peu propice à ce mode de transport, etc. et il craint de me décevoir. Effectivement, nous sommes déçus de cette prise de position, alors que de plus en plus les villes européennes tendent au développement des pistes cyclables.

La question que je souhaite poser, c'est quelle est la position de la Municipalité concernant la demande exprimée par le collectif Planoise Sécurité dont je me suis fait l'écho lors du dernier Conseil Municipal pour la construction d'une passerelle entre Champagne et la patinoire ? Et également où en est la demande que j'ai faite de la construction de l'échangeur entre le boulevard Ouest et le boulevard de la Grette ? En Commission de Voirie, il nous a été indiqué qu'on ne prévoyait, entre la piscine et l'école Champagne, que des aménagements de la chaussée avec des refuges, etc. Je me fais l'écho d'enseignants de l'école Champagne qui conduisent leurs élèves à la piscine et qui se demandent, même s'il n'y a plus que deux voies, comment ils arrêteront le flot de la circulation pour faire passer les 30 ou 35 élèves qu'ils conduiront à la patinoire sans leur faire courir des risques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. NACHIN a pour lui la constance dans ses interpellations. J'ai lu quelque part Monsieur NACHIN que vous ne laisseriez aucun répit au Maire et qu'à chaque Conseil Municipal, vous feriez un effort pour m'interroger notamment sur des problèmes que vous développez à longueur de Conseils Municipaux.

Que vous répondre sur le sujet que vous évoquez ce soir ? Premièrement que nous avons eu ici même, il y a un mois, un débat sur la sécurité routière. Deuxièmement, nous avons mis en place une cellule de réflexion qui commence son travail consistant à préparer un certain nombre de propositions, à aller sur place, à rencontrer toutes les associations, collectifs et autres -et il y a de nombreuses demandes- qui sont soucieux de la sécurité à Besançon et qui vont aussi faire des propositions. Cette cellule est en place depuis quelques semaines. Vous me demandez aujourd'hui de répondre à sa place.

Je vous dirai simplement que sur les sujets que vous avez évoqués, la cellule de sécurité routière plus la commission adéquate vont continuer de travailler, de réfléchir, de faire des propositions, de dialoguer avec tous ceux qui le souhaiteront et dans quelque temps, je m'étais laissé un délai de quelque deux mois, nous pourrons, ici même, vous faire des propositions plus précises.

Vous savez que l'Adjoint Bernard RÉGNIER s'est déplacé avec les services pour qu'un petit colloque ait lieu sur place à Planoise -donc sans frais de déplacement- pour faire quelques propositions qui ont été laissées d'ailleurs à leurs interlocuteurs et qui reviendront pour davantage d'études et nous poursuivrons comme cela pendant encore quelques bonnes semaines.

Nous espérons que le 26 mars, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, Bernard RÉGNIER pourra déjà évoquer avec plus de précision un certain nombre de projets qui seront réalisés dans le courant de l'année en direction de cette sécurité routière.

Enfin, si je me déclare partisan d'une réduction de la vitesse à 50 km/h, ce n'est pas pour imiter tel ou tel de mes collègues, c'est parce que je pense tout simplement qu'une vitesse plus réduite éviterait peut-être davantage d'accidents, mais c'est pour l'instant une position personnelle et je laisse le soin là encore aux responsables et aux animateurs de cette cellule sécurité routière de faire des propositions, peut-être celle-là, mais peut-être pas, je n'en sais rien ; nous en discuterons à ce moment-là. Voilà simplement ce que je voulais vous répondre sur cette question.

Dont acte.